

IX. Koloniale geschiedenis - Histoire coloniale

BÉRENGÈRE PIRET

Les cent mille briques. La prison et les détenus de Stanleyville

Lille, CHJ Éditeur (coll. Colibris), 2014, 205 p.

Les travaux sur l'enfermement en Afrique sont dominés depuis plusieurs années par les recherches historiques. Que ce soit pour les empires français ou britannique, de nombreux ouvrages ou articles consacrés au système carcéral en situation coloniale ont été publiés, témoignant d'un certain dynamisme pour ce champ d'étude. Cependant, l'empire colonial belge fait office de parent pauvre, pour ne pas dire de grand oublié des études sur la prison en Afrique.

Ainsi, le travail de Bérengère Piret sur la prison de Stanleyville au Congo Belge, issu de son master en histoire du droit, arrive à point nommé. Cette recherche s'inscrit plus largement dans un renouveau des études sur le moment colonial belge, impulsé en grande partie par un petit groupe de doctorants dynamiques issu de l'Université Saint-Louis de Bruxelles.

Après une courte introduction sur l'historiographie des études sur la prison, Bérengère Piret décline son travail en quatre chapitres. Les deux premières parties du livre – les plus longues – se concentrent avant tout sur une histoire institutionnelle du régime carcéral, à travers une analyse de la réglementation du système pénal et des réformes successives de la prison de Stanleyville depuis sa création. Bâtie à la fin du XIX^{ème} siècle, la prison de Stanleyville (aujourd'hui Kisangani), surnommée "les cent mille briques" du fait de son

imposant mur d'enceinte à l'allure de forteresse, était l'une des plus grandes prisons alors édifiées par les autorités coloniales belges, accueillant jusqu'à 1500 détenus.

Les deux derniers chapitres ont quant à eux pour ambition de sortir d'une analyse se focalisant uniquement sur la machinerie administrative coloniale pour s'intéresser aux détenus (détenus européens, africains, hommes, femmes, prévenus ou condamnés) et à leurs conditions de vie et de travail entre les murs et en dehors de la prison.

Les sources utilisées par Bérengère Piret, issues des fonds d'archives coloniales belges, sont intéressantes à plus d'un titre. Elle sollicite des documents rarement, voire jamais utilisés par les historiens et publie par ailleurs tout un ensemble de sources iconographiques d'une richesse sans précédent.

Cependant, ces sources constituent à la fois la force et la faiblesse de l'analyse. En effet, la lecture que fait Bérengère Piret de ces archives laisse parfois le lecteur sur sa faim. L'auteure entreprend une approche trop frontale de l'archive coloniale, sans en proposer une lecture *along* ou *against the grain*, pour reprendre les termes d'Ann Stoler et Carlo Ginzburg. Cette démarche court malheureusement le risque de reproduire un des biais majeurs de ce type de source : l'euphémisation de la violence.

Violence structurelle, violence symbolique, violence quotidienne, le système carcéral et le système colonial plus généralement furent avant tout construits autour d'un appareil coercitif par essence. Par exemple, Bérengère Piret, dans son dernier chapitre, soulève certains motifs d'incarcération des

femmes détenues – résidence irrégulière, refus de cohabitation et adultère pour la plupart (p. 103) – sans à aucun moment soulever le caractère essentiellement arbitraire et abusif de ce type de peine en comparaison du “délit” commis. On peut dès lors regretter l’absence de réflexion et d’analyse sur la valeur de la peine et l’importance de l’enfermement dans le système colonial belge.

D’autre part, alors que Bérengère Piret indique vouloir mettre l’accent sur “l’acteur principal de ce système : le détenu” (p.24), on a parfois l’impression de lire une histoire de la prison sans prisonniers, où les détenus ne sont réduits qu’à un nom sur les registres d’écrous. *Quid* du vécu et de l’agencéité des acteurs, des multiples formes de résistances, d’attitudes et autres tactiques mobilisées par les prisonniers pour réagir à l’enfermement ? Bérengère Piret ne mentionne aucun cas d’évasion, aucune collusion ou complicité entre détenus et gardiens, aucune appropriation par les prisonniers de la prison, aucune forme de résistance qui aurait pu mettre le système carcéral en défaut. Or les études sur la prison, que ce soit en Afrique ou ailleurs ont depuis longtemps montré l’incroyable porosité du pénitencier, son action limitée, ses contractions et ses échecs.

Il est vrai qu’en première lecture, les archives présentent une vision rationnelle et organisée de la prison. Dans ce cadre, les détenus n’apparaissent pas comme sujets de leur propre histoire mais avant tout comme objet d’un système répressif, simples statistiques pour une administration qui noie les prisonniers dans un collectif anonyme. Cependant, une analyse réflexive des sources coloniales, ainsi que l’utilisation de sources alternatives – archives de missionnaires, arti-

cles de presse, lettres de détenus, entretiens oraux –, auraient pu permettre à l’auteure de sentir ce fossé entre normes réglementaires et pratiques quotidiennes et dresser alors quelque pistes de recherche d’une histoire de la prison “par le bas”, coupant ainsi avec la version partielle et partielle formulée par le pouvoir colonial.

Cet ouvrage soulève quand même de nombreuses et intéressantes pistes de réflexion et rappelle que le régime carcéral constitue un pertinent cadre d’analyse du moment colonial. La prison était en quelque sorte l’ombre portée de la société coloniale en reproduisant au dedans ce qui se jouait au dehors.

Certains axes de recherche auraient peut-être mérités d’être analysés plus en profondeur. Prenons l’exemple du travail pénal qui nous intéresse plus particulièrement. Bérengère Piret souligne à juste titre que la question du travail des prisonniers était “l’une des plus importantes de toute l’organisation carcérale” (p.40). Pour autant elle n’en consacre que deux paragraphes, reprenant à son compte la thèse des débats de l’époque qui envisageaient le travail comme moyen de “redressement moral” (p. 41). Cette réflexion laisse quelque peu perplexe quand on sait combien la mise au travail des populations (impôts, travail forcé pour les infrastructures publics et privés, cultures obligatoires etc.) constituait la pierre angulaire de l’économie politique des pouvoirs coloniaux. En effet, loin d’une logique d’amendement par le travail, les travaux forcés s’inscrivaient avant tout dans la perspective d’un enfermement productiviste où les prisons constituaient de véritables réservoirs de main-d’œuvre.

Béregère Piret, actuellement doctorante en histoire du droit, n'avait pas, il est vrai, la prétention de proposer une histoire sociale du régime carcéral colonial belge. Cependant, l'utilisation d'une bibliographie à certains égards trop juridique, "belgo-belge" ou encore quelque peu datée, a sans doute empêché l'auteure de s'inspirer de récentes études qui ont creusé le sillon d'une socio-histoire de l'enfermement colonial, que ce soit dans l'empire français ou britannique, à travers des analyses autour de thématiques aussi diverses que la question du genre dans les prisons, le travail pénal, l'architecture carcérale ou encore la peine de mort.

Enfin, au niveau de la forme, certaines coquilles et problèmes de mise en page ralentit parfois la lecture. Certaines formulations peuvent aussi paraître maladroitement. Dans un chapitre consacré aux détenus, une partie de l'analyse de l'auteure est intitulée *des charpateurs et des truands* (p. 101). Ce titre laisse le lecteur dans le doute de savoir si c'est l'auteure qui qualifie les détenus comme cela ou si elle reprend à son compte le vocabulaire employé par les autorités coloniales.

La critique peut sembler lourde. Cependant elle doit être envisagée de manière constructive et non pas comme un simple exercice de style. Béregère Piret offre avec ce premier ouvrage un travail pionnier dans le champ des études carcérales en situation coloniale au Congo belge. Cette monographie originale et instructive a le mérite de défricher un champ de recherche encore neuf dans l'histoire coloniale belge. Ce travail prometteur doit pouvoir, espérons-le, entraîner dans sa course de nouvelles et fructueuses recherches.

Romain Tiquet